

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE** **DU 10 DECEMBRE 2020**

SEANCE A HUIS CLOS

II et III de l'article 6 de la loi n°2020- 1379

La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 3 décembre, adressée à chacun des conseillers municipaux afin de délibérer sur :

## **ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- DEMANDE DE SUBVENTION
- DECISIONS MODIFICATIVES
- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mil vingt, le 10 décembre, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE.

## **Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Françoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Christian DEVILLE, Laurence MARTENOT, Martine BENASSI, Brigitte BARET, Cédric BERRUYER, Pierre Olivier BOULARD Brigitte BRUNAT, Isabelle FOIREST, Jérôme GAUCHET, Anthony MASSON, Luigi PENSATO, Sylvette RAPP, Patrice TOURNIER, Lucia TREILHOU

**Absents :** Jean Marie CHENAVAS, Severine BAGUET, Edwige THIVIN

**Nombre de pouvoirs :** CHENAVAS/SEMPE

**Nombre de votants : 17**

## **APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT :**

Accord à l'unanimité

## **SUBVENTION**

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a décidé d'abonder la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) (subvention au moins de 20 %).

L'attribution de cette dotation soutient de grands projets d'investissement pour les communes éligibles.

La nature des opérations doit répondre à trois thématiques, entre autres une nous intéresse :

- Des projets relatifs à la transition écologique : la rénovation énergétique des bâtiments publics et la réhabilitation des friches industrielles.

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, l'acquisition de l'ancienne usine PELLET.

Ce tènement pourra faire l'objet de demande de subvention dans ce cadre.

Une délibération est alors nécessaire pour présenter au moyen d'un formulaire type, avant le 31 décembre 2020, le dossier avec toutes les pièces demandées.

Tous les devis n'ont pas encore été réceptionnés en mairie.

Détails actuels :

- Charpente/toiture : 100 000 euros
- Electricité : 50 000 euros
- Menuiseries : 80 000 euros
- Chauffage : 86 000 euros
- .....

Accord à l'unanimité

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

La comptabilité publique ne nous permet pas de mandater de l'investissement après la clôture du compte administratif 2020.

Elle prévoit alors, de remplir un état des Restes A Réaliser (RAR), qui sera pris dans l'élaboration de l'affectation des résultats.

Ce qui permet de pouvoir mandater des factures de devis engagés sur 2020, sur 2021 avant le vote du budget 2021.

Les crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 pour ces factures sont insuffisants, il est nécessaire de faire des décisions modificatives :

<b>OPERATIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>Imputation</b>
<b>Opération 96</b> : maison médicale	5 400	21318
<b>Opération 23</b> : chemins communaux	1 100	2315
<b>Opération 62</b> : mairie	20 000	2135
<b>Opération 100</b> : usine	14 000	2132/2115
<b>Opération 99</b> : cimetière	-20 000	
<b>Opération 86</b> : chapelle	-20 500	

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour effectuer les virements de crédits ci-dessus détaillés.

Accord à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- comptes rendus des commissions intercommunales
- le vote pour le conseil municipal des enfants aura lieu vendredi 11 décembre 2020
  - trame verte : possibilité d'installer des haies sur Viriville
- les arts allumés en 2021 : la clôture se fera à viriville le 27/06

**FIN DE SEANCE : 20h30**